

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
Le VINGT NEUF DÉCEMBRE**

Se sont réunis les associés, **en assemblée générale ordinaire annuelle**, sur convocation de la gérance, de :

La société dénommée **3 M**, Société civile immobilière au capital de 1000 €, dont le siège est à LE PLESSIS-GRAMMOIRE (49124), 40 Le Grand Bois, identifiée au SIREN sous le numéro 829 547 884 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Les documents suivants ont été adressés aux associés, savoir :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par M. Patrice POISSONNEAU, agissant en qualité de gérant.
Total des parts présentes ou représentées : 100% des parts composant le capital social.
Le quorum est par suite atteint.
Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

- Modification du siège social de la société.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, le kbis actuel, l'acte de vente du bien au sein duquel était situé l'actuel siège social.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président donne ensuite lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.
Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RÉSOLUTIONS

Unique résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, valide et approuve le projet de changement de siège social de la société, de la manière suivante :

- Ancien siège social : 40 Le Grand Bois 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE
- Nouveau siège social : 2 lotissement du Clos Chevreul, 49630 MAZE-MILON

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et le cas échéant, par le secrétaire de séance, par le ou les gérants de la société ainsi que par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Fait à ANGERS
Le 29 décembre 2025

M. Patrice POISSONNEAU

Fait à ANGERS
Le 29 décembre 2025



Mme Catherine POISSONNEAU

Fait à ANGERS
Le 29 décembre 2025

